



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/109

3 décembre 2001

Aux Administrations des États Membres et aux Membres du Secteur des radiocommunications de l'UIT

Objet: Demande adressée aux Administrations et aux Membres du Secteur pour qu'ils fournissent des données sur les systèmes existants ou en projet de télémessure aéronautique à large bande fonctionnant à des fréquences supérieures à 3 GHz

1 Introduction

L'Assemblée des radiocommunications, qui s'est tenue en 2000, a approuvé la Question UIT-R 231/8 intitulée: *Exploitation du service de télémessure aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz*. Elle a décidé que les études menées au titre de cette Question devaient être achevées d'ici à 2005.

La Conférence mondiale des radiocommunications de 2000 a inscrit à l'ordre du jour préliminaire de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2005/2006 le point 2.12 libellé comme suit: *étudier les besoins de fréquences des systèmes de télémessure aéronautique à large bande entre 3 GHz et 30 GHz*.

Les résultats des études menées au titre de la Question UIT-R 231/8 viendront étayer les délibérations de la Conférence mondiale des radiocommunications 2005/2006 en ce qui concerne le point 2.12 de l'ordre du jour de cette Conférence.

Ni la Question UIT-R 231/8 ni le point 2.12 de l'ordre du jour (CMR-05/06), qui visent à répondre aux besoins de fréquences des systèmes de télémessure aéronautique dans les bandes au-dessus de 3 GHz ne dispensent de l'obligation de poursuivre l'étude des besoins de fréquences des systèmes de télémessure aéronautique dans les bandes au-dessous de 3 GHz.

Les Administrations et les Membres du Secteur sont priés de fournir des informations sur l'utilisation actuelle ou prévue du spectre des fréquences radioélectriques dans les bandes au-dessus de 3 GHz à des fins de télémessure aéronautique à large bande, de façon que les études menées au titre de la Question UIT-R 231/8 puissent être achevées, comme cela est demandé, d'ici à 2005. L'Annexe 1 contient une liste de paramètres qui peuvent être utiles pour atteindre les objectifs de ces études. Les Administrations et les Membres du Secteur sont en outre priés de fournir des données considérées comme étant pertinentes pour cette tâche même si celles-ci ne correspondent pas aux paramètres indiqués dans l'annexe.

2 Objectif

L'objectif de cette demande est d'établir des Recommandations appropriées sur les points suivants (voir la Question UIT-R 231/8):

- Quelle est la quantité de spectre dont a besoin le service de télémesure aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz?
- Quelles sont les bandes de fréquences appropriées et dans quelles bandes une utilisation harmonisée à l'échelle mondiale est-elle possible?
- Quelles sont les caractéristiques techniques et opérationnelles ou quelles dispositions concrètes pourraient être prises pour faciliter le partage entre le service mobile de télémesure aéronautique à large bande et les services de radiocommunication en place?

3 Présentation de contributions

Les Administrations et les Membres du Secteur sont priés de fournir les informations demandées le 15 avril 2002 au plus tard.

Les contributions devraient être adressées, si possible sous format électronique normalisé, à M. George Wardle (Australie), Tél.: +61 2 6266 4784, Télécopie: +61 2 6266 3646, sur le site miroir (wp8b-aerotlm@itu.int) créé par l'UIT à cet effet.

Adresse postale: M. George Wardle
Department of Defence
CP1-4-020
Campbell Park Offices ACT 2600
CANBERRA
Australie

E-mail: george.wardle@ties.itu.int

Robert W. Jones
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Questionnaire concernant les besoins de fréquences des systèmes existants ou en projet de télémesure aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz

I POINT DE CONTACT POUR TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT CE QUESTIONNAIRE

1. M./Mme _____
Nom _____ Prénom _____
2. Pays _____
3. Nom de l'Administration/Organisation _____
4. Titre _____

5. Adresse _____

6. Téléphone: _____ Télécopie: _____ E-mail: _____

II DÉFINITION

La *télémesure aéronautique à large bande* désigne:

De nouveaux systèmes de télémesure à forte capacité de transfert de données offrant une grande diversité de nouvelles fonctions de télémesure (telles que la vidéo à haute résolution ou le transfert de données associées pour engins aéronautiques télécommandés).

Le questionnaire servira à préciser cette définition en indiquant les caractéristiques techniques et opérationnelles de la capacité de transfert de données et des nouvelles fonctions de télémesure.

III BESOINS DE FRÉQUENCES DU SERVICE DE TÉLÉMESURE AÉRONAUTIQUE À LARGE BANDE DANS LES BANDES AU-DESSUS DE 3 GHz

1. Votre Administration ou Organisation utilise-t-elle ou envisage-t-elle d'utiliser des systèmes de télémesure aéronautique à large bande à des fréquences supérieures à 3 GHz?
2. Dans l'affirmative, veuillez compléter le tableau de l'Annexe 1 et fournir tout renseignement complémentaire que vous jugez utile pour la définition des besoins de fréquences du service de télémesure aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz. Les questions qui suivent peuvent vous aider à fournir les renseignements demandés:
 - a) Votre Administration ou Organisation prévoit-elle des besoins de fréquences pour le service de télémesure aéronautique à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz?
 - b) Dans l'affirmative, quels types de systèmes/programmes sont prévus, et de quelle quantité de spectre ont besoin ces systèmes/programmes?
 - c) Dans quelles bandes de fréquences votre Administration dispose-t-elle d'attributions nationales appropriées et de fréquences suffisantes en vue de l'utilisation de systèmes de télémesure aéronautique à large bande?
 - d) Dans quelles zones ou régions géographiques votre Administration ou Organisation utilise-t-elle ou prévoit-elle d'utiliser des systèmes de télémesure aéronautique à large bande à des fréquences supérieures à 3 GHz?
 - e) Quelles seraient les caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes prévus de télémesure à large bande dans les bandes au-dessus de 3 GHz?
 - f) Des dispositions pourraient-elles être prises en vue de faciliter le partage entre le service mobile de télémesure aéronautique à large bande et les services de radiocommunication en place (en particulier les services de radiocommunication de Terre) dans les bandes envisagées au-dessus de 3 GHz?
 - g) Dans l'affirmative, veuillez indiquer ces dispositions.

Paramètres techniques des systèmes existants ou en projet de télémesure aéronautique à large bande fonctionnant à des fréquences supérieures à 3 GHz				
Paramètre	Système/ Fonction 1	Système/ Fonction 2	Système/ Fonction 3	Système/ Fonction 4
Gamme de fréquences (MHz)				
Gamme d'accord des équipements (fréquences minimales et maximales)				
Largeur de bande nécessaire (MHz)				
p.i.r.e. à l'émission (dBW)				
Durée des émissions				
Vitesse du véhicule				
Type(s) d'antenne du véhicule				
Ouverture de faisceau de l'antenne du véhicule				
Type(s) d'antenne de la station au sol				
Ouverture de faisceau de l'antenne de la station au sol				
Précision de poursuite de l'antenne de la station au sol (degrés)				
Débit binaire requis				
Qualité requise de transmission des données (TEB)				
Dégradation maximale admissible du signal (I+N)/N				
Zone ou région d'utilisation du service de télémesure aéronautique				
Objectif/fonction du système				
Accords de partage				
